

ANNONCES ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES

→ OSTABAT-ASME

ao_pp_68210820



Communauté d'agglomération du Pays Basque AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Projet d'élaboration de la carte communale de la commune d'Ostabat-Asme

Par décision en date du 29 novembre 2018, le Président de l'agglomération a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet d'élaboration de la carte communale de la commune d'Ostabat-Asme qui se déroulera pendant une durée de 36 jours consécutifs du : **mardi 8 janvier 2019 au mardi 12 février 2019 à 12 heures.**

L'autorité compétente en matière d'urbanisme est la Communauté d'agglomération Pays basque et le projet d'élaboration de la carte communale de la commune d'Ostabat-Asme sera approuvé par délibération du conseil d'agglomération après enquête publique.

Mme Hélène SARRIQUET, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par décision du Tribunal administratif de Pau n° E1 8000191/64 en date du 23 octobre 2018. Le dossier d'enquête publique est constitué d'une version en papier et une version dématérialisée. Il comprend le projet d'élaboration de la carte communale de la commune d'Ostabat-Asme, le dossier administratif comportant les pièces énoncées à l'article R. 123-8 du code de l'environnement, ainsi que les registres d'enquête papier et électronique.

Le dossier papier sera déposé à la mairie d'Ostabat-Asme, pour y être consulté pendant toute la durée de l'enquête aux jours habituels d'ouverture de la mairie, le lundi de 14h à 18 heures, le mardi de 9h à 13 heures et le mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17 heures.

Le dossier dématérialisé est consultable sur le site internet de l'agglomération www.communaute-paysbasque.fr et sur le registre dématérialisé accessible en suivant le lien : <https://www.registredematerialise.fr/1047>

Un accès gratuit au dossier d'enquête est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique en mairie d'Ostabat-Asme aux horaires habituels d'ouverture.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions, et les adresser au commissaire enquêteur :

- Par courrier, au siège de l'enquête publique, à l'adresse : Mme SARRIQUET le commissaire enquêteur de la carte communale d'Ostabat-Asme - Mairie d'Ostabat-Asme, 64120 Ostabat-Asme, avec la mention [NE PAS OUVRIER].
- Sur les registres d'enquête (papier et électronique) :
- le registre d'observation en papier, à feuillets non mobiles et constitutif du dossier d'enquête sera côté et paraphé par le commissaire enquêteur comme le reste du dossier.

- par voie électronique, aux adresses suivantes :

- préférentiellement : sur le registre dématérialisé visé ci-dessus (www.registredematerialise.fr/1047) qui permet la consultation du dossier et la transmission de courriers électroniques
- ou bien sur l'adresse mail comostabat@cdg-64.fr, en indiquant comme objet : «enquête publique carte communale».

Toute observation, courrier postal ou courriel, réceptionné après le 12 février 2019 à 12 heures ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie d'Ostabat-Asme les :

- **mardi 8 janvier 2019 de 9h à 12 heures**
- **mardi 12 février 2019 de 9h à 12 heures**

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1er, le registre d'enquête sera clos. Le commissaire enquêteur dispose de huit jours pour communiquer son procès-verbal de synthèse au responsable du projet. Celui-ci produit ses observations éventuelles dans les quinze jours suivants. Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête pour transmettre au président de communauté d'agglomération Pays basque son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées établis par le commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie d'Ostabat-Asme et à la communauté d'agglomération Pays basque aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet de la communauté d'agglomération Pays Basque <http://www.communaute-paysbasque.fr> pendant une durée d'un an courant à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Le projet d'élaboration de la carte communale de la commune d'Ostabat-Asme comporte une évaluation environnementale. L'autorité administrative environnementale compétente sur cette évaluation environnementale, n'a pas émis d'avis dans le délai de 3 mois. Son avis est donc réputé tacite favorable conformément à l'article R104-25 du code de l'urbanisme.

Les informations peuvent être demandées auprès de :

- à l'agglomération : Direction générale Adjoint de l'aménagement et de l'habitat : M. ARHANCET, tél. 05 59 65 74 73
- à la mairie d'Ostabat-Asme : secrétariat de mairie, tél. 05 59 37 83 93

Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la communauté d'agglomération Pays basque.

Le président

→ ESPÈS-UNDUREIN

ao_pp_68108110



Communauté d'agglomération du Pays Basque AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Projet de révision allégée avec examen conjoint du Plan local d'urbanisme de la commune d'Espès-Undurein

Par décision en date du 14 novembre 2018, le président de l'agglomération a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision allégée avec examen conjoint du Plan local d'urbanisme de la commune d'Espès-Undurein qui se déroulera pendant une durée de 31 jours consécutifs du **mercredi 19 décembre 2018 au vendredi 18 janvier 2019 inclus.**

M. Gérard JAUREGUBERRY a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par décision du Tribunal administratif de Pau n°E18000190/64 en date du 31 octobre 2018. Le dossier d'enquête publique est constitué d'une version en papier et d'une version dématérialisée. Il comprend le projet de révision allégée avec examen conjoint du Plan local d'urbanisme de la commune d'Espès-Undurein, le dossier administratif comportant les pièces énoncées à l'article R.123-8 du code de l'environnement, ainsi que les registres d'enquête papier et électronique. Le dossier papier sera déposé à la mairie d'Espès-Undurein, pour y être consulté pendant toute la durée de l'enquête aux jours habituels d'ouverture de la mairie, le **lundi de 8h à 12 heures et de 14h à 19 heures, le mercredi de 8h à 12 heures, le jeudi de 8h à 12 heures et le vendredi de 8h à 12 heures.**

Le dossier dématérialisé est consultable sur le site internet de l'Agglomération www.communaute-paysbasque.fr et sur le registre dématérialisé accessible en suivant le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/1033>

Un accès gratuit au dossier d'enquête est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique en mairie d'Espès-Undurein aux horaires habituels d'ouverture.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions :

- Par courrier, au siège de l'enquête publique, à l'adresse : M. JAUREGUBERRY le commissaire-enquêteur du PLU d'Espès-Undurein - mairie d'Espès-Undurein, 64130 Espès-Undurein, avec la mention [NE PAS OUVRIER].
- Sur les registres d'enquête (papier et électronique) :
- Le registre d'observations en papier, à feuillets non mobiles, et constitutif du dossier d'enquête sera côté et paraphé par le commissaire-enquêteur comme le reste du dossier.
- Par voie électronique, aux adresses suivantes :

- Préférentiellement sur le registre dématérialisé visé ci-dessus (<https://www.registre-dematerialise.fr/1033>) qui permet la consultation du dossier et la transmission de courriers électroniques
- ou bien sur le site commune-espes-undurein@orange.fr, en indiquant comme objet : "Enquête publique PLU"

Toute observation, courrier postal ou courriel, réceptionné après le **18 janvier 2019 à 12 heures** ne pourra être pris en considération par le commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie d'Espès-Undurein, les :

- **mercredi 19 décembre 2018 de 9h à 11 heures**
- **vendredi 11 janvier 2019 de 10h à 12 heures**
- **vendredi 18 janvier 2019 de 10h à 12 heures.**

À l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1^{er}, le registre d'enquête sera clos. Le commissaire-enquêteur dispose de huit jours pour communiquer son procès-verbal de synthèse au responsable du projet. Celui-ci produit ses observations éventuelles dans les quinze jours suivants. Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête pour transmettre au président de Communauté d'agglomération Pays basque son rapport et ses conclusions motivées. Le rapport et les conclusions motivées établis par le commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie d'Espès-Undurein et à la Communauté d'agglomération Pays basque aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site internet de la Communauté d'agglomération Pays Basque <http://www.communaute-paysbasque.fr> pendant une durée d'un an courant à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Le projet de révision allégée avec examen conjoint du plan local d'urbanisme de la commune d'Espès-Undurein comporte une évaluation environnementale. L'avis de l'autorité administrative environnementale compétente portant sur cette évaluation environnementale, délivré le 12 octobre 2018, est joint au dossier d'enquête publique.

Les informations peuvent être demandées auprès de :

- à l'Agglomération : Direction générale adjoint de l'aménagement et de l'habitat : M. ARHANCET, 05 59 65 74 73
- à la mairie d'Espès-Undurein : secrétariat de mairie, 05 59 28 82 33.

Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la Communauté d'agglomération Pays basque.

Le Président

SERVICES

URGENCES

OLORON
Gendarmerie → 05.59.39.04.17.
Centre hospitalier → 05.59.88.30.30.

ORTHEZ
Gendarmerie → 05.59.67.27.00.
Centre hospitalier → 05.59.69.70.70.
Clinique Labat → 05.59.69.80.80.

PAU
S.A.M.U. → Tél. 15
Police et gendarmerie → Tél. 17
Sapeurs-pompiers → Tél. 18
« SOS Médecins » → Tél : 05.59.62.44.44.
Centre anti-poisons → Tél : 05.56.96.40.80. jour et nuit.
Cardiologie - Clinique cardiologique d'Aressy → Tél : 0.826.30.25.25. 24 h/24.

Centre hospitalier de Pau → Tél : 05.59.92.48.48.
Polyclinique Marzet, Urgences médico-chirurgicales → Tél : 05 59 92 56 96.
Centre hospitalier → Tél : 05.59.92.48.48.
Centre hospitalier des Pyrénées (ancien CHS) → Tél : 05.59.80.90.90.
Urgences psychiatriques → 05.59.80.94.63.

SERVICES

OLORON
Mairie → 05.59.39.99.99.
Dépannage électricité → 0810.333.364
Dépannage gaz → 0810 433 065
SNCF → 05.59.39.00.61.

Taxis
Taxi Lopez → Tél 05.59.39.00.52.
Taxi Myriam → Tél. 06.79.57.82.66
Moumour → Taxi Goubern, tél 05.59.36.01.30.
Ambulances d'Oloron (ambulance, vsl, taxi) → tél. 05.59.39.64.64

Petite enfance
Crèche intercommunale et Relais Assisantes Maternelles → 05.59.39.38.39.

ORTHEZ
Taxi Busquet → 05.59.69.34.78.
Taxi Denis → 05.59.67.02.04
Mairie → 05.59.69.00.83.
SNCF → 05.59.65.25.05.
Halte-garage → 05.59.69.14.91.

PAU
Mairie → 05.59.27.85.80.
Central taxis Grand Pau → 05.81.12.72.12.
Taxis palois → Tél : 05.59.02.22.22.
Taxi Union → Tél : 05.59.32.50.60.
Taxis 43 et 44 Pau → Tél : 06.08.32.66.27 ou 06.08.94.66.15.
Béarn Taxi Services (Nogères) → Tél : 06.79.81.81.70.
Taxis Béarnais (Gan) → Tél. 05.59.06.48.93.

Taxis Handy-Mondeilh (Serres-Castet) → Tél : 05.59.33.23.70.
Taxis pour tous : (Mazères-Lezons/Montardon/Navailles-Angos) → 05.59.33.26.57.
Taxi animalier Z'Animo taxi → Tél. 06.98.66.05.31.

Centre régional d'informations routières → Tél. 05.56.96.33.33.
Renseignements EDF-GDF Accueil Clientèle Résidentiel → Tél. 0810 811 710.
Dépannage électricité → Tél. 0810.333.364.
Dépannage gaz → Tél. 0810 433 065.

SANTÉ

Cancer du sein
Europa Donna, groupes de paroles entre femmes → tous les troisièmes jeudis de chaque mois de 18h30 à 20h30 dans les locaux de la Ligue contre le cancer, 64, rue d'Etigny à Pau, 05 59 81 03 74.

Ligue contre le cancer
64, rue d'Etigny à Pau →

Permanence du lundi au vendredi de 14h à 17h30. Tél. 05.59.81.03.74

A.F.T.C. 64
(Association des familles de traumatisés crâniens) → Aide et soutien aux victimes de traumatisme crânien ou d'accident vasculaire cérébral. Permanences : tous les mardi et vendredi après-midi au centre hospitalier de Pau, bâtiment Hauterive, service de M.P.R. (tél : 05.59.92.47.36 poste 2693). Tél : coordinatrice 06.81.99.51.35.

Don du sang
Établissement Français du sang - Aquitaine - Limousin → Site de Pau, 145 avenue de Buros Lundi et vendredi de 8h à 16h ; mardi et jeudi de 8h à 15h ; mercredi de 8h à 13h30. Renseignements 05.59.92.49.04.

ANPAA (CIAT)
Structure de soins pour toutes addictions → 16 et 18, rue Montpensier - Pau. Tél : 05.59.82.90.13.

Alcool Assistance
A Pau → 4 rue du 8-Mai 1945, bât. Anglas. Permanence tous les samedis de 16h à 18h, tél 24h/24 05.59.02.95.26.

Alcooliques Anonymes
A Pau → réunion tous les mardis à 20h, à La Pépinière ; 6 rue Robert-Schumann. A Orthez → jeudi 19h30, 11 rue Saint-Gilles.

A Jurançon → vendredi à 19h30. Maison des associations. 28 avenue Joliot-Curie. Site national www.alcooliques-anonymes.fr Appel national des AA : 09 69 39 40 20 ou 05 59 67 18 66 si questions

Al-Anon
Aide à la famille et aux amis des malades alcooliques → Réunion tous les 2^{es} samedi du mois à 16h à La Pépinière, 6 rue Robert-Schumann. Tél : 07-83-56-04-64

SOS Allaitement Solidarilat
→ Tél : 05.59.83.01.19. ou 05.59.83.06.66. ou 05.59.83.06.75.

Ligue des diabétiques de France
1, rue de Segure → Tél : 05.59.72.97.75, e-mail : pau.liguediabétiquesfrance@worldonlin.fr

Croix d'or
Alcool assistance → tous les samedis de 16 à 18 heures ; 4, rue du 8-Mai-1945, bâtiment Anglas. Tél : 05.59.02.95.26, 24h sur 24h.

CEID Béarn Addictions
Prise en charge des personnes présentant une addiction (tabac, alcool, drogue, jeu...) et de leur entourage → Accueil gratuit et confidentiel, 25bis, rue Louis-Barthou, Pau, tél : 05.59.27.42.43.

Narcotiques Anonymes Pyrénées-Atlantiques → A compter du mois de novembre 2018, les réunions des Narcotiques Anonymes se tiendront tous les dimanches soirs de 18h30 à 20h. Allée Montesquieu "Café Suspendu", 64140 Billère, tél : 05.59.67.18.66. (si questions).

SOS Futures mères
N°Vert : 0800 868 838 → Consultation antitabagique. Centre hospitalier sur rendez-vous.

Sida
Dépistage gratuit et anonyme, centre Hauterive → Tél : 05.59.92.48.12.

ACT64
Hébergement et accompagnement pour les personnes touchées d'une pathologie chronique invalidante → Résidence Le Colombier - Appt C104 - 1 rue du Cottage des Tourterelles - 64000 PAU - 05 59 27 04 85

Sida Info service
Numéro vert 0.800.840.800 → Appel anonyme et gratuit 24h sur 24.

NOS SERVICES

LECTEURS

Rédaction	05 59 82 20 52
Abonnement	05 59 82 20 14
Carnet	05 59 82 20 49
Petites annonces	05 59 82 20 49

PROFESSIONNELS

Publicité	05 24 36 35 00
Petites annonces	05 24 36 35 00
Annonces légales	05 24 36 35 08



ao_pp_68268830



Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées CLÔTURE DE LA CONCERTATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Par délibération en date du 16 mars 2017, le conseil communautaire a décidé de prescrire l'élaboration du PLUi en définissant les modalités de concertation.

L'arrêté en date du 18 décembre 2018 fixe la date de clôture de la concertation au 8 janvier 2019 à 18h afin de permettre à la collectivité d'analyser et de prendre en compte l'ensemble des contributions du public, qui sera synthétisé dans le bilan de la concertation.

Avant la date de clôture le public peut encore faire connaître ses observations dans un registre ouvert à cet effet au siège de la CDAPB, 2, bis Place Royale à Pau et dans les mairies des 31 communes. Il peut également les adresser par écrit à l'attention de M. le Président de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées - 2, bis place Royale BP 547 64010 Pau cedex.

Les observations peuvent également se faire par courriel à l'adresse suivante : concertation.plui@agglom-pau.fr.

Par ailleurs, toutes les informations relatives au déroulement de la concertation du PLUi peuvent être consultées et sur le site internet dédié www.agglom-pau.fr

A l'issue de cette concertation, les observations recueillies feront l'objet d'un bilan qui sera présenté au conseil communautaire et pourra être consulté par toute personne le désirant au siège de la communauté d'agglomération ainsi qu'en mairie des 31 communes du territoire et sur le site internet www.agglom-pau.fr.